

ATTELAGE CANIN – Règlement CONDITIONS GENERALES

ORGANISATION

- a) L'organisateur est un Club local d'utilisation agréé par sa Société Canine Régionale. Il peut s'appuyer sur les compétences du Groupe de Travail Attelage de la CNEAC.
Des démonstrations peuvent avoir lieu au cours d'expositions régionales ou nationales de la SCC dans les conditions habituelles des épreuves. Il est souhaitable d'en tenir informé le Groupe de Travail Attelage de la CNEAC
- b) chaque propriétaire est assuré contre les accidents et dommages que pourrait provoquer son chien par sa licence CNEAC. L'organisateur décline toute responsabilité.
- c) l'inscription par écrit doit comprendre les éléments suivants :
- nom, prénom, adresse du propriétaire et si possible téléphone, e-mail
 - nom, affixe, race, sexe, , taille, poids, âge du chien,
 - carnet de santé, à jour, présenté le jour du concours
 - n° de licence, n° de Fapac.
 - en domaine public, les chiens de 2^{ème} catégorie devront satisfaire à la réglementation en vigueur.
- d) chaque chien inscrit aux épreuves doit être présenté au contrôle vétérinaire en entrant dans l'enceinte de la zone affectée aux concours. Le vétérinaire doit être joignable pendant la durée du concours.
- e) selon les possibilités pour les concurrents qui en feront la demande, les chariots peuvent être prêtés par la société organisatrice, par le club ou par un autre concurrent. Seul le harnais doit être celui du concurrent ou doit s'adapter facilement au chien. Le juge veillera au bon usage du matériel.
- f) Rappel: L'attelage canin est une activité exclusivement ludique ou sportive.
Toute utilisation à titre onéreux, commercial, publicitaire direct ou indirect est interdite
Toutes surcharges en matériels ou personnes, autres que les éléments décoratifs pour l'épreuve d'harmonie sont également interdits. Le poids (la charge + la carriole) doit être au maximum égal au poids du chien. Les promenades d'enfant sont interdites même lors de manifestations caritatives.
- g) Un commissaire accompagnera sur le parcours de Régularité un enfant de 10 à 16 ans pour assurer sa sécurité et celle de l'attelage pendant cette épreuve qui s'effectue en domaine public
- h) la licence d'attelage doit être fournie lors du retrait du dossard. Elle sera récupérée à la fin du concours. Tout dossard rendu avant la fin des épreuves équivaut à un abandon du concours et n'autorise pas le candidat à postuler pour un prix ou un classement officiel.
- i) Le nombre d'engagements sera au maximum pour chaque concours de 30 concurrents. Les licenciés ayant obtenu leur Brevet le jour d'un concours pourront participer au concours sur accord de l'Examineur et à condition qu'il n'y ait pas plus de 30 concurrents au total.
- j) Limitation du nombre de passages pour un chien lors d'un concours. Un chien ne peut pas effectuer plus de 2 passages au total avec 2 conducteurs différents dans la même catégorie lors d'un concours : soit 2 solos ou 2 doubles ou (1 solo + 1 double).
Rappel la définition d'un concours correspond à une épreuve de Régularité + une épreuve d'Obstacles + une épreuve d'Harmonie.

LES CHIENS

- a) Il existe deux catégories :
- Catégorie 1 : attelage à 1 chien et Catégorie 2 : attelage à deux chiens.
- Ils concourent dans les mêmes épreuves selon les mêmes règles
- b) Seuls peuvent participer les chiens en bonne santé et en bonne condition physique générale. L'organisation se réserve le droit de refuser un chien en cas de doute sur ses capacités à tracter.

- c) La hauteur au garrot doit être supérieure à 50 cm. Le chien doit être âgé de plus de 15 mois pour participer aux concours et à plus d'un an pour préparer le brevet.
- d) Les chiennes en chaleur passeront en dernière position à chaque épreuve.
- e) Les chiennes gestantes doivent rester à la maison

HARNACHEMENT

- a) Les harnais doivent appartenir ou être adaptés au chien
- b) Seuls le brancard et les timons homologués (cf. le site) sont autorisés
- c) La largeur de la sangle poitrinaire doit être supérieure à 4 cm
- d) Le harnais doit être le plus simple et le plus confortable possible pour éviter de " saucissonner " le chien. S'il y a des endroits de frottement, ils devront être protégés.
- e) Dans l'épreuve d'harmonie, il est interdit de costumer ou d'accoutrer le chien.
- f) Attelage de chiens en double: Il ne doit pas y avoir ni collier, ni de lien reliant les chiens au niveau des vertèbres cervicales

LA VOITURE OU CHARRETTE

Elle doit être solide, roulante et doit pouvoir tenir à l'arrêt. (Cf. le site)

Les brancards pour un chien ou le timon pour deux chiens doivent permettre au chien de s'asseoir et de se coucher en restant attelé. Ils sont mobiles dans le sens vertical et pas seulement dans le sens horizontal / latéral

Le jarret campé ne doit pas toucher à l'arrière une partie de l'attelage

L'attache avant du harnais doit être positionnée pour le bien être du chien

La hauteur du col de cygne est variable en fonction de la morphologie du chien

L'avant du brancard doit être positionné au niveau de l'épaule du chien et l'arrière du brancard au dessus du genou

Les pattes ne doivent absolument pas heurter quoi que ce soit, même aux allures vives.

Le point de traction doit se situer sur l'axe principal du chariot.

Le poids (la charge + la carriole) doit être au maximum égal au poids du chien (sachant que des études ont démontré que le chien tirait sans peine trois fois et demie son poids)

La Longueur minimale hors tout d'un attelage sera de 2,25m

(de l'extrémité de l'avant du brancard à l'aplomb externe de la roue arrière)

La Largeur minimale hors tout sera de 0,62m (extérieur des pneus ou axes de roues)

La Largeur minimale des montants parallèles du brancard sera de 50cm

CONDUCTRICE OU CONDUCTEUR

a) Ce sera le même conducteur qui effectuera l'épreuve d'Obstacles et de Régularité pour prétendre au classement général

Un autre conducteur (ayant une licence d'attelage) pourra participer à l'épreuve d'Harmonie avec cet attelage.

b) Il est interdit d'utiliser un fouet, une laisse ou tout moyen agressif de commandement. Les ordres doivent être donnés sur un ton modéré et toutes violences physiques ou verbales sur un chien conduiront à l'élimination de l'épreuve.

c) Si un chien a des difficultés à tracter, il doit être immédiatement dételé

d) Les chiens attelés ne doivent jamais être laissés seuls sans surveillance.

e) A chaque fin d'épreuve, les conducteurs ne doivent pas se montrer avares d'encouragements envers leurs chiens.

LES EPREUVES D'ATTELAGE

A) - PARCOURS D'OBSTACLES

Il s'agit de passer une série d'obstacles dans un sens déterminé sans laisse. Les refus, hésitations ou contacts avec des éléments d'obstacles sont pénalisés. Cette épreuve n'est pas chronométrée.

B) – EPREUVE de REGULARITE

Seuls les conducteurs d'Attelage inscrits à l'épreuve reconnaîtront le parcours, ils seront accompagnés s'ils le souhaitent de leur chien non attelé.

La reconnaissance s'effectuera sans montre, appareil photo ou tout autre appareil à mesurer le temps.

Un 1^{er} temps de référence sera établi dans les conditions de concours par l'Examineur lors de la validation du parcours de régularité avec l'organisateur du concours.

Un 2^{ème} temps de référence sera effectué le jour du concours avec tous les conducteurs par l'Examineur.

Le temps de référence officiel correspondra à la moyenne de ces 2 relevés et permettra ainsi aux conducteurs d'estimer le temps qu'ils pensent mettre pour effectuer ce parcours.

Tous les conducteurs donneront par écrit leur estimation avant le départ du premier concurrent

Un arrêt obligatoire de 30 " minimum doit se situer approximativement à mi-parcours.

Pas d'arrêt sur le parcours, pas de galop.

Le vainqueur est celui qui se rapproche le plus du temps estimé (en plus ou en moins).

Un chien mis en laisse est pénalisé et tout contact avec le chien ou la charrette est interdit.

Montres, chronos, émetteurs, téléphones ou tout appareil à mesurer le temps sont interdits.

Les commissaires présentés lors de la reconnaissance du parcours relèveront les circonstances des fautes constatées et effectueront un compte rendu au juge à la fin de l'épreuve.

C) - EPREUVE D'HARMONIE

Cette épreuve est une épreuve d'harmonie chien-attelage-conducteur. Le conducteur doit être titulaire d'une licence d'Attelage.

L'épreuve d'Harmonie peut également être effectuée avec un attelage en double par 2 personnes qui ont concouru chacune en simple.

Le thème retenu est obligatoirement un thème où le chien a eu une utilité historique Le thème doit être basé sur le principe suivant "chien auxiliaire de l'homme" et faire référence au passé historique